

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8627
10 juin 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU
EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'au 8 juin 1968, aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et le point où en était leur examen lors de la publication de l'exposé succinct portant sur la semaine qui a pris fin le 1er juin 1968 (S/8612).

Le Conseil de sécurité a tenu sa 1429^{ème} séance le 5 juin mais s'est ajourné sans avoir examiné la question qui figurait à son ordre du jour provisoire, en hommage à la mémoire du sénateur Robert Kennedy.